

CONDITIONS GENERALES

Service BACKUP

S.A.R.L. T.R.I.A.D.E.

Version 1.6 du 12/09/2007

Le Client souhaite sauvegarder sa base de données et les données TRIADE via la solution automatique TRIADE-BACKUP.

1. DÉFINITIONS

« SERVICE »

Désigne la procédure automatique de sauvegarde de la base de données du Client et des données T.R.I.A.D.E. toutes les six (6) heures ainsi que l'envoi de SMS liés à la surveillance du serveur du Client.

« BACKUP »

Désigne le service permettant la sauvegarde de la base de données et des données internes à T.R.I.A.D.E. ainsi que la gestion et l'administration des conditions techniques permettant une telle opération pendant la durée du Contrat.

« DONNEES »

Désigne l'ensemble des informations et statistiques relatives au Client et recueillies par T.R.I.A.D.E.

2. OBJET

Suivant les termes et conditions des présentes Conditions Générales, le Client engage T.R.I.A.D.E. pour lui fournir le Service pendant la Durée du Contrat et lui permettre d'accéder aux Données.

3. CONDITIONS DU SERVICE

T.R.I.A.D.E. s'engage à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour fournir le Service au Client et lui permettre de participer aux opérations suivant les critères de disponibilité suivants : le taux de disponibilité du Service doit être au moins de 98,5 %, 7j/7 sur un mois donné, soit une indisponibilité maximale de six-cent quatre-vingt-deux (682) minutes par mois.

Taux de disponibilité = (nombre de minutes de disponibilité du Service du mois) / (nombre total de minutes du mois).

1/4 -

S.A.R.L. T.R.I.A.D.E., siège social : 49 avenue Colbert, 77330 Ozoir-la-Ferrière, France
La Transparence et la Rapidité de l'Informatique Au service De l'Enseignement

La durée totale d'indisponibilité et le taux de disponibilité sont calculés mensuellement sur une base journalière. La durée totale d'indisponibilité du mois correspond à la somme de toutes les durées d'indisponibilité constatées chaque jour de ce mois à compter du premier jour calendaire de ce mois. Une période d'interruption se termine quand le Service concerné est à nouveau opérationnel. N'entrent pas dans le calcul de la durée d'indisponibilité, les défaillances des infrastructures réseaux, matériels et logiciels des Opérateurs et fournisseurs d'accès à Internet, à moins que ceux-ci soient dûs à T.R.I.A.D.E.

4. CONDITIONS FINANCIÈRES

Pour utiliser le Service fourni par T.R.I.A.D.E., le Client doit s'acquitter de sa facture.

Les différents tarifs sont définis sur le site : <http://www.triade-educ.com>

5. USAGE DU SERVICE PAR LE CLIENT

Le Client s'engage à faire un usage du Service conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

6. DONNÉES

6.1 Accès aux Données - Propriété des Données

A compter de la date de commencement du Contrat, le Client disposera d'un accès personnalisé et sécurisé à l'historique de ses sauvegardes, et ce, pendant toute la Durée du Contrat.

Cet accès s'effectuera via internet au moyen d'une connexion personnalisée avec code d'utilisateur et mot de passe par l'intermédiaire du compte Administrateur du Client.

Ces Données étant la propriété exclusive du Client, T.R.I.A.D.E. s'engage à n'en faire aucun usage autre que celui nécessaire à l'exécution des obligations souscrites aux présentes et à en assurer la confidentialité. A l'expiration du présent contrat et à la première demande du Client, T.R.I.A.D.E. détruira immédiatement les Données.

6.2 Conformité à la réglementation

Le Client s'engage à ne pas faire un usage des Données contraire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment reconnaît avoir satisfait aux obligations de déclaration prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client s'interdit toute cession de Données à des tiers.

En tout état de cause, le Client garantira T.R.I.A.D.E. contre et l'indemniserà de, toute réclamation consécutive à une utilisation illicite des Données par le Client.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le Client reconnaît expressément que T.R.I.A.D.E. n'est tenu à son égard que d'une obligation de moyen dans l'exécution du Service.

Le Client et T.R.I.A.D.E. reconnaissent par ailleurs que, du fait de la nature complexe des réseaux de télécommunications et du Service, ce dernier est susceptible de présenter des dysfonctionnements non détectés ou non identifiés. Le présent Contrat est conclu entre les parties en pleine connaissance de l'éventuelle existence de tels dysfonctionnements.

La responsabilité de T.R.I.A.D.E. au titre du présent Contrat est limitée aux seuls dommages directs subis par le Client, et ne couvre donc pas les éventuelles pertes de chiffre d'affaires, de résultats ou de profits, pertes de commandes, pertes de chance ou pertes de données du Client ou d'un Utilisateur, coût d'obtention de biens ou de services de substitution ou de toute action engagée ou réclamation faite contre le Client par des tiers. T.R.I.A.D.E. n'encourt en aucun cas de responsabilité au titre de dommages incidents, indirects, ou de préjudice moral résultant du présent contrat.

Le Client reconnaît que les montants dûs au titre des présentes sont fondés en partie sur cette limitation.

La responsabilité de T.R.I.A.D.E. ne pourra en aucun cas excéder 10% du montant de la facture éditée par T.R.I.A.D.E.

8. FORCE MAJEURE

Aucune partie ne sera responsable d'un manquement à ses obligations aux termes des présentes si un tel manquement résulte d'un acte, fait ou événement indépendant de sa volonté, plus particulièrement par suite d'un cas de force majeure, en ce compris notamment les événements reconnus comme tels par la jurisprudence, et, sans limitation : grèves, guerres, embargos à l'importation ou à l'exportation, « lock-outs », accidents, incendies, blocus, ou catastrophes naturelles, perturbations, coupures et anomalies affectant les transmissions au travers des réseaux de télécommunications, retards, suspensions ou interruptions de service des opérateurs de téléphonie mobile, ordre de l'Autorité de Régulation des Télécommunications imposant la suspension totale ou partielle de radiotéléphonie publique GSM, coupures de courant toute autre difficulté technique ou dysfonctionnement du réseau Internet.

Si un tel cas de force majeure devait se poursuivre au delà d'un (1) mois, le présent Contrat pourrait être résilié par l'une ou l'autre des parties après mise en demeure par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

9. DURÉE

Le présent Contrat entre vigueur pour une durée minimale de trois (3) mois à compter de la date d'émission du Contrat.

Le Client prend l'initiative du renouvellement de son Contrat en en faisant la demande via le site de T.R.I.A.D.E. au plus tard quarante-huit (48) heures avant le terme de son Contrat.

10. RÉSILIATION

Le présent Contrat pourra être résilié unilatéralement par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement caractérisé aux obligations qui pèsent sur elle, quinze (15) jours après mise en demeure adressée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception et restée sans effet.

11. DISPOSITIONS FINALES

11.1 Intégralité des dispositions

Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord passé entre T.R.I.A.D.E. et le Client. Il annule et remplace tout éventuel accord antérieur.

11.2 Autonomie des dispositions

Dans l'hypothèse où une stipulation des présentes serait déclarée nulle par un tribunal, cette stipulation serait, dans la mesure de cette nullité, déclarée non écrite et les autres dispositions des présentes conserveraient leur plein effet.

11.3 Loi applicable et juridiction compétente

Le présent Contrat est soumis à la Loi française.

Les parties conviennent de soumettre exclusivement au Tribunal de Commerce de Rennes tout différend ou litige qui pourrait survenir entre elles à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat.